

INFOLETTRE DE VOTRE COMITÉ EHDA

(Élèves *Handicapés* ou élèves en *Difficulté d'Adaptation* ou d'*Apprentissage*)



MON ENFANT EST ADMIS AU CÉGEP!

Tout d'abord, il est important de savoir qu'un élève est admis au cégep à la suite de l'analyse de ses résultats scolaires uniquement. Comme il s'agit d'un autre ordre d'enseignement, aucune information personnelle et aucun plan d'intervention ne sont transférés à l'institution qui le reçoit. En conséquence, votre enfant doit lui-même faire les démarches afin d'obtenir des services et assurer sa réussite. Par ailleurs, la commission scolaire a établi un partenariat avec le Cégep de Saint-Jérôme. Les élèves qui avaient des plans d'intervention au secondaire seront contactés par le service SAIDES du Cégep de Saint-Jérôme afin de les inviter à procéder à leur inscription.

EXISTE-T-IL DES SERVICES D'AIDE?

Dès son admission, il peut communiquer avec l'aide pédagogique individuel associé à son programme d'études ou à son cheminement. **Ce professionnel accompagne l'étudiant tout au long de sa formation collégiale.** L'API pourra notamment lui indiquer l'ensemble des services qui s'offrent à lui.

LES SERVICES POUR LES ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS AU COLLÉGIAL

De plus, **si votre enfant présente des besoins particuliers** et qu'il désire obtenir des adaptations afin de soutenir ses apprentissages, il lui est nécessaire de rencontrer, le plus tôt possible, un conseiller en services adaptés de son cégep. Ensemble, ils pourront mettre en place **un plan de soutien différent du secondaire, mais toujours en lien avec ses besoins.**

COMMENT FAIRE?

L'étudiant doit :

- Présenter une preuve de son diagnostic médical ou psychologique.
- Prendre un rendez-vous avec les professionnels des services adaptés, soit en ligne ou par téléphone, et ce, dès la réception de sa lettre d'admission.
- Il est également recommandé qu'il apporte son dernier plan d'intervention.

Voici les coordonnées téléphoniques de différents services d'aide des cégeps de la région.

- Service d'aide à l'intégration des étudiants du Cégep de Saint-Jérôme – 450 436-1580, poste 5757
- Service d'aide à l'intégration des étudiants du Collège Lionel-Groulx – 450 430-3120, poste 2855
- Service de soutien à l'adaptation scolaire du Cégep de l'Outaouais – Communiquer par courriel
- Service d'aide à l'apprentissage du Collège Montmorency - 450 975-6100, poste 6363

VOUS AIMERIEZ FAIRE UNE DIFFÉRENCE AUPRÈS DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS?